

## **Audace et fidélité**

### **Certaines intuitions du Père Epagneul ont été confirmées par le concile Vatican II**

Chaque époque nourrit des intuitions d'avenir. Certaines de ces dernières passent par profits et pertes. D'autres défient le temps. Elles finissent, à la génération suivante, par apparaître comme des évidences nécessaires ou retrouvées.

Les années 1941 à 1965 furent celles du bouillonnement d'un renouveau, pour l'Eglise d'abord, puis pour la société. Michel-Dominique Epagneul a trente-neuf ans en 1943 à la fondation des Frères missionnaires des campagnes : l'âge de la maturité. Intuitif et homme d'action, il vit intensément "*le renouveau que l'Esprit de Dieu suscite en tous domaines*" selon son expression de 1957.

Ces lignes voudraient rappeler ses intuitions profondes. Le climat qui les porte invite à exprimer qu'elles ne furent pas seulement les siennes, mais comme diffuses et partagées dans cette génération de guerre. Pour la seule Eglise de France, bien des initiatives sont connues : La Mission de France en 1941, le livre de l'abbé Godin "*France, pays de mission ?*" en 1943, l'année de notre fondation ; le développement des Petits Frères de Jésus avec le Père Voillaume, l'essor de l'action catholique adulte et jeune, tant en milieu rural qu'en milieu ouvrier. Les historiens se repèrent à ces balises précises, aux faits et aux dates. Mais plus important encore est d'évoquer le climat intense de gestation d'idées, le renouvellement du regard chrétien et théologique, le retour aux sources : à l'Ecriture, aux Pères de l'Eglise, à la grande Tradition ecclésiale. Un retour aussi, pour la vie religieuse, à ce qui lui est essentiel. De cette quête des sources naîtront les initiatives d'avenir. Le Père trouvera ses intuitions dans ce terreau où travaille l'Esprit.

#### **Vie religieuse et vie baptismale**

Que la consécration religieuse trouve sa source dans la consécration baptismale fut peut-être l'une de ses premières redécouvertes.

Ordonné prêtre diocésain en 1930, entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs en 1935, éprouva-t-il le besoin de clarifier pour lui-même son itinéraire vocationnel ? Ses études dominicaines, au cœur d'une "*vie religieuse solide, ouverte, inventive*", écrit-il, lui permettront de retrouver "*ce qui est de tradition constante.*"

La vocation chrétienne, baptismale, est bien de vivre du Christ, de marcher à sa suite. Les conseils évangéliques s'adressent à tous, confirmera le Concile (L.G. n° 2). Mais, si "*la consécration religieuse (par profession des conseils de pauvreté, chasteté, obéissance) s'enracine intimement dans la consécration baptismale, elle l'exprime avec plus de plénitude.*" (Vie Religieuse n° 5)

Ce rappel du Concile fit sa joie.

*C'était dire aussi que la vocation religieuse n'est pas un choix du même ordre que la vocation sacerdotale. Le ministère sacerdotal est d'abord un service hiérarchique, participation à la responsabilité de l'évêque sur l'Eglise de Dieu. Alors que la vie religieuse, elle, est "état de vie", choix d'une existence baptismale vécue avec ses intensités particulières, fruit d'un choix personnel. Le prêtre, lui, est appelé, ordonné par son évêque.*

Ainsi, pour le Père, la consécration religieuse pouvait "*conduire l'engagement baptismal jusqu'à ses limites ultimes.*" Et son tempérament l'attirait vers ces ultimes limites. Spirituellement, il est homme de l'extrême.

#### **Tous frères en vie religieuse**

Voici encore l'un de ses combats, l'un de ses retours aux sources.

Dans sa conception de vie religieuse à base de "vivre avec", il était capital pour le Père de retrouver une égalité des frères – laïcs ou prêtres – dans leur vie communautaire ; même prière, même voix au chapitre, même participation au travail, bien que les travaux soient différents, même témoignage, bien que les conditions d'insertions, de service, de "ministères" soient diverses. Ainsi la vie religieuse retrouvait son unité fondamentale, qu'elle soit monastique ou apostolique, masculine ou féminine.

Au cœur d'une conception de l'homme insistant sur l'individu, sur la réalisation personnelle – elle aussi évangélique – la vie communautaire doit rappeler le partage de nos richesses, la prise en commun de nos décisions, la complémentarité de fond de nos cheminements personnels.

Il s'agissait donc d'un grand enjeu. Les F.M.C. furent fondés sur cette base. L'utopie s'est concrétisée. Elle demeure notre défi et notre joie.

### **Le diaconat permanent**

Le Père fut, en France, la figure de proue du rétablissement du diaconat permanent.

D'autres recherches existaient, notamment en Allemagne et en Amérique latine, dans les années 50-60. Elles naissaient de nécessités pratiques de la vie ecclésiale, plus que de l'idéologie. Pour le Père, la montée en nombre, chez ses Frères, de frères laïcs à côté des frères clercs, et leurs insertions apostoliques furent déterminantes dans sa réflexion.

Fin décembre 1949, j'accompagne le Père pour présenter au Pape Pie XII la congrégation, qui venait d'être reconnue officiellement. A Rome, le Père rend visite à beaucoup. L'une des dernières entrevues fut celle de l'abbé Vuillot – futur archevêque de Paris. Il venait d'être nommé à la Secrétairerie d'Etat.

*J'ai noté : "L'entretien fut l'un des plus passionnant de notre séjour. Le Père insiste sur la place des frères "auxiliaires" chez nous, tout près des laïcs, très près des frères prêtres. Il refuse l'opposition trop schématique entre les termes "sacerdoce" et "laïcat" pour y intégrer le phénomène de l'état religieux laïc. Cela conduit à parler des ordres mineurs. Ils ne sont plus considérés que comme des degrés d'accès au sacerdoce, alors que chacun correspond à des fonctions propres, que nous retrouvons aujourd'hui par nos frères, qui les exercent en fait."*

En 1949, le constat du Père est là. La réflexion ne touche pas encore le diaconat comme tel. En 1957 les choses ont mûri. Le Père a dû sentir finalement l'intérêt second des ordres mineurs par rapport à une restauration du diaconat permanent. Il publie donc, dans la Nouvelle Revue Théologique, un article sur le sujet. Pie XII lui répondra le 26 avril 1957 :

*"Sa sainteté apprécie les motifs qui vous ont poussé, après une expérience de plusieurs années parmi les Frères missionnaires des campagnes, dont vous êtes le fondateur, à poser ce problème de la remise en honneur des fonctions diaconales dans l'Eglise.*

*Etant donnée l'importance de cette question, Sa Sainteté a daigné disposer que le texte de cet article soit transmis à la Suprême Sacrée Congrégation du Saint Office..."*

En 1965, quand le Concile aura rétabli la possibilité du diaconat permanent, le Père reprécisera sa pensée dans la même Nouvelle Revue Théologique. Mais dès le 21 novembre 1964, la phrase conciliaire décisive est là (L.G. n° 29) : *"Le diaconat pourra, dans l'avenir, être rétabli en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie."*

Le Père eut, en ce domaine, le sentiment profond de travailler pour l'Eglise, plus que pour notre famille religieuse, mais à partir de notre expérience de vie.

Toutes ces intuitions qui furent siennes, au cœur d'une époque passionnante de renouvellement, il les a mûries avec ce qui lui était propre : audace et fidélité, grandes visées et réalisme tenace, "à temps et à contre-temps", en vrai serviteur de l'Eglise. Car telle fut son ambition déterminante.

### **Frère Paul ROUGNON**

Prieuré saint Martin

La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne)